

ANNÉE 2017

APPEL A PROJETS

« POLITIQUE DE LA VILLE », « VILLE VIE VACANCES »

et « FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE »

Madame, Monsieur,

Parce que nous sommes convaincus que le tissu associatif parisien est essentiel à la vitalité de nos quartiers, à l'amélioration de la vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires, l'Etat et la Ville de Paris, accompagnent régulièrement le financement de vos projets locaux. Les signatures en 2015 des nouveaux Contrat de Ville et Contrat parisien de Prévention et de sécurité ont conduit à réaffirmer et à renforcer cet engagement, aujourd'hui renouvelé.

Comme l'année passée, dans la perspective de renforcer la visibilité des circuits administratifs et financiers, l'Etat et la Ville de Paris ont ainsi regroupé dans un calendrier unique les trois appels à projets Politique de la ville, Ville Vie Vacances et Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), que nous vous adressons conjointement. S'ils interviennent chacun dans des champs d'action particuliers, ces trois appels à projets concourent en effet de manière complémentaire à la réalisation des objectifs fixés par les cadres contractuels de la politique de la ville et de la politique de prévention et de sécurité à Paris.

Les attentats qui ont frappé Paris en janvier et novembre 2015 puis ceux perpétrés à nouveau en 2016 sur le territoire national nous confrontent au risque de la montée des racismes, des intolérances et de la tentation du repli sur soi, et nécessitent un besoin impérieux de rassemblement autour des valeurs de la République.

En votre qualité d'associations investies au quotidien dans les quartiers parisiens les plus fragiles, vous êtes, par les actions que vous menez et les projets que vous portez, les acteurs essentiels de l'accompagnement de ce besoin de fraternité, de promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines. Nous souhaitons donc que vous soyez particulièrement attentifs aux enjeux d'égalité, de laïcité et de liberté d'expression. Vos projets devront par ailleurs prendre en compte les principes fondamentaux de lutte contre les discriminations, d'égalité femmes-hommes et d'émancipation de la jeunesse.

Plus globalement vos actions devront répondre aux axes prioritaires définis par le Contrat de ville et le Contrat parisien de prévention et de sécurité signés en 2015 et déclinés localement en projets de territoire et contrats de prévention et de sécurité d'arrondissements à l'issu d'un important travail partenarial et participatif. Ces axes et priorités sont précisés dans les fiches techniques jointes.

Par ailleurs, nous veillerons à consolider les projets structurants d'un territoire en favorisant la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs avec un certain nombre de partenaires tout en permettant l'émergence de nouveaux projets et de nouveaux porteurs.

Enfin, la déclinaison territoriale du Contrat de ville initiée à l'été 2015 se poursuit avec la mise en place, dans chacun des huit arrondissements concernés, des conseils citoyens. Nous rappelons que la participation des habitants est un principe essentiel de la politique de la ville devant guider l'action de l'ensemble des porteurs de projets.

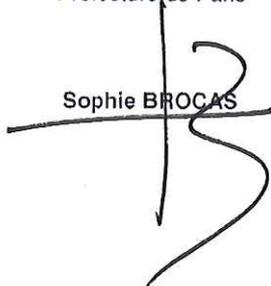
Les critères et les modalités de dépôt de vos dossiers de demande de subvention sont détaillés dans les documents joints. Par ailleurs, les équipes de développement local et les délégués du Préfet sont à votre disposition pour vous accompagner dans la formalisation de votre projet, la procédure de dépôt de votre dossier ainsi que pour vous renseigner sur les évolutions du cadre réglementaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que cet appel à projets sera clos le 4 novembre prochain. Toute demande parvenue après cette date ne pourra être examinée par nos services.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le préfet  
De la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

La préfète, secrétaire générale de la  
Préfecture de Paris

  
Sophie BROCAS

Pour le préfet de police, le préfet,  
directeur de cabinet

  
Patrice LATRON

L'adjointe à la Maire de Paris,  
chargée de la sécurité, la  
prévention, la politique de la ville  
et l'intégration

  
Colombe BROSEL